

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012040

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession au profit de la SCI SACRE-COEUR, ou tout substitué, de biens situés 6/8 avenue de la République et 15 et 19 rue de la Commune de Paris sur les parcelles cadastrées Z 144 et Z 186

EXPOSE :

Suite aux travaux de rénovation du bureau de poste principal d'Aubervilliers, situé à l'angle de l'avenue de la République et de la rue de la Commune de Paris, engagés par le Groupe La Poste et au départ de l'activité de tri postal, de nombreuses surfaces sont devenues vacantes sur ce site.

La Commune a décidé d'acquérir, au sein de l'ensemble immobilier, situé 15 et 19 rue de la Commune de Paris sur les parcelles cadastrées respectivement Z 144 et Z 186, des locaux d'activité et de bureaux, un appartement ainsi que des places de parkings pour un montant total de 3 289 000 €.

La SCI SACRE-CŒUR a fait part à la Commune de son souhait d'acheter cet ensemble immobilier afin d'y implanter des enseignes nationales et de qualité.

Le projet de requalification du centre ville de la commune d'Aubervilliers s'inscrit dans un plan ambitieux de réaménagement de la ville tout entière. Il consiste à transformer le quartier du centre ville jusqu'au canal afin qu'il corresponde mieux à une ville de plus de 75 000 habitants. Le projet prévoit d'accueillir environ 3 000 nouveaux logements, de renforcer la structure viaire, et de requalifier l'offre commerciale.

Les enjeux sont d'autant plus importants aujourd'hui sur le centre ville que nombre de projets structurants vont voir le jour à court et moyen terme dans le quartier même, mais surtout en périphérie, ce qui présente autant d'opportunités de développement pour le centre ville que de risques de décrochage : l'arrivée de la ligne 12 du métro à la mairie à l'horizon 2017, le PNRQAD, l'arrivée du campus Condorcet et de ses 15 000 étudiants et du conservatoire à rayonnement régional, l'évolution d'ensemble de la Plaine Saint Denis, le Fort d'Aubervilliers, l'arrivée du métro automatique Grand Paris Express à la Mairie d'Aubervilliers.

Ces projets soulignent l'importance du réaménagement du centre ville dans une perspective d'amélioration de l'image de la ville et de l'offre de services.

Le projet de transformation du centre ville dans sa partie centrale (centre ancien) est composé de plusieurs îlots distincts liés entre eux par une dynamique commerciale qui se concrétise par la réalisation d'un nouveau circuit commerçant dont l'îlot "de la Poste".

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession, au profit de la SCI SACRE-COEUR ou tout substitué, au sein de l'ensemble immobilier, situé 15 et 19 rue de la Commune de Paris sur les parcelles cadastrées respectivement Z 144 et Z 186, de locaux d'activité et de bureaux, d'un appartement ainsi que de places de parkings, correspondant aux lots de copropriété n° 104, 107, 109 et 115 et aux lots de volume n°1, 3, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 18 et 19, pour un montant de 3 289 000 €.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012040

Signataire : AD

OBJET : Cession au profit de la SCI SACRE-COEUR, ou tout substitué, de biens situés 6/8 avenue de la République et 15 et 19 rue de la Commune de Paris sur les parcelles cadastrées Z 144 et Z 186

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le courrier de la Commune en date du 16 novembre 2012 ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 17 septembre 2012 ;

Vu le courrier de la Société Héraclès Investissement en date du 19 novembre 2012 ;

Considérant que suite aux travaux de rénovation du bureau de poste principal d'Aubervilliers, situé à l'angle de l'avenue de la République et de la rue de la Commune de Paris, engagés par le Groupe La Poste et au départ de l'activité de tri postal, de nombreuses surfaces sont devenues vacantes sur ce site,

Considérant que la Commune a décidé d'acquérir, au sein de l'ensemble immobilier, situé 15 et 19 rue de la Commune de Paris sur les parcelles cadastrées respectivement Z 144 et Z 186, des locaux d'activité et de bureaux, un appartement ainsi que des places de parkings pour un montant total de 3 289 000 € ;

Considérant que la Société Héraclès Investissement a fait part à la Commune de son souhait d'acheter cet ensemble immobilier afin d'y implanter des enseignes nationales et de qualité,

Considérant que cette cession s'insère parfaitement dans la politique de redynamisation commerciale du centre ville développée par la Commune et permettra de maîtriser l'implantation d'enseignes qualité dans cet ensemble immobilier ainsi que de compléter un circuit commercial attractif en centre ville sur l'îlot considéré ;

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DELIBERE :

DECIDE de céder les lots de copropriété n° 104, 107, 109 et 115 situés 15 rue de la Commune de Paris sur la parcelle cadastrée Z 144, et les lots de volume n°1, 3, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 18 et 19 situés 19 rue de la Commune de Paris sur la parcelle cadastrée Z 186 à la SCI SACRE-COEUR ou tout substitué..

DIT que la cession s'effectuera au prix de 3 289 000 €

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes, qui seront imputées au 203 -2138-824.

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 14/12/2012

Certifié exécutoire le : 14/12/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué